



No. résolution  
ou annotation

Municipalité de Sainte-Julienne  
Séance extraordinaire du 28 septembre 2015

**PROCÈS-VERBAL** de la séance extraordinaire du conseil de la Municipalité de Sainte-Julienne tenue le 28 septembre 2015, à 19 h 00, à la salle du conseil, 1380, route 125, Sainte-Julienne, au lieu ordinaire des séances et à laquelle sont présents les conseillers suivants :

Monsieur Claude Rollin, district 1  
Monsieur Stéphane Breault, district 2  
Madame Manon Desnoyers, district 3  
Monsieur Yannick Thibeault, district 4  
Monsieur Richard Desormiers, district 5

Monsieur Normand Martineau, district 6 est absent.

Formant quorum sous la présidence de monsieur Marcel Jetté, maire.

Est présente, madame France Landry, directrice générale et secrétaire-trésorière.

Le maire déclare la séance ouverte à 19 h 00.

### **OUVERTURE DE LA SÉANCE**

Tous les membres du conseil ont reçu leur avis de convocation tel que stipulé au Règlement no 873-12 concernant la régie interne des séances du conseil municipal et conformément aux dispositions du Code municipal.

Cette séance extraordinaire a été convoquée par le maire pour prendre en considération les sujets suivants :

1. Ouverture de la séance
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Période de questions
4. Acquisition d'une niveleuse
5. Vente de la niveleuse John Deere 2010
6. Aménagement du parc Lionel Ricard
7. Installation de caméras de surveillance
8. Entretien des chemins - affectation de surplus libre
9. Projet PARSIS
10. Avis de motion - règlement d'emprunt aqueduc Ste-Julienne en haut
11. Avis de motion - règlement de tarification
12. Levée de la séance

15-09X-334

### **ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

**IL EST PROPOSÉ PAR** Monsieur Yannick Thibeault  
**APPUYÉ PAR** Monsieur Stéphane Breault

### **ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :**

QUE l'ordre du jour soit adopté tel que déposé.

ADOPTÉE

### **PÉRIODE DE QUESTIONS**

Le maire ouvre la période de questions et invite les personnes présentes à s'exprimer.



No. résolution  
ou annotation

**15-09X-335**

## **ACHAT D'UNE NIVELEUSE**

**CONSIDÉRANT QUE** le directeur des travaux publics a procédé à un appel d'offres public pour la location achat sur un terme de cinq ans d'une niveleuse avec équipement de déneigement;

**CONSIDÉRANT QUE** deux entreprises ont déposé leur soumission;

**CONSIDÉRANT QUE** les prix soumissionnés, avant taxes, sont les suivants:

- Hewitt Équipement Limitée 314 000 \$
- Nortrax Québec Inc. 337 000 \$

**CONSIDÉRANT** le rapport déposé par le directeur des travaux publics à l'effet que les deux soumissions sont conformes;

**IL EST PROPOSÉ PAR** Monsieur Richard Desormiers  
**APPUYÉ PAR** Monsieur Claude Rollin

### **ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :**

**QUE** le conseil:

- procède à la location/achat sur un terme de 60 mois d'une niveleuse Caterpillar 12M3 AWD auprès de Hewitt Équipement Limitée, le tout conformément aux termes et conditions de sa soumission datée du 9 septembre 2015 ainsi que des documents d'appel d'offres, du devis et des addenda, le cas échéant pour un montant de 314 000 \$ plus les taxes applicables;
- autorise la directrice générale à signer, pour et au nom de la municipalité, tous les documents nécessaires au financement de cet équipement auprès de Les services Financiers Caterpillar conformément aux orientations du conseil;
- autorise la directrice générale à procéder à l'achat d'une garantie prolongée de 60 mois, 5000 heures offerte en option au prix de 13 734 \$ (taxes incluses) conditionnellement à ce que le montant de cette garantie puisse être financé dans le coût de la location/achat;
- autorise le service des finances à effectuer les versements mensuels conformément au tableau d'amortissement qui sera déposé par Les Services Financiers Caterpillar ainsi qu'à tout paiement nécessaire à l'ouverture du dossier.

**ADOPTÉE**



No. résolution  
ou annotation

**15-09X-336**

**VENTE DE LA NIVELEUSE JOHN DEERE 2010**

CONSIDÉRANT QUE le conseil a fait l'acquisition d'une niveleuse neuve en remplacement de la niveleuse John Deere 772G 2010;

CONSIDÉRANT QU' à cet effet, le directeur des travaux publics a invité les soumissionnaires de la niveleuse neuve à déposer une offre d'achat pour cet équipement;

CONSIDÉRANT QUE le prix offert correspond à l'estimation de la valeur résiduelle de l'équipement;

**IL EST PROPOSÉ PAR** Monsieur Richard Desormiers  
**APPUYÉ PAR** Monsieur Claude Rollin

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :**

QUE le conseil procède à la vente de la niveleuse John Deere 772G 2010 en faveur de Hewitt Équipement Limitée pour un montant de 145 000 \$ plus les taxes applicables, le tout conformément aux termes et conditions de sa soumission datée du 9 septembre 2015;

QUE le montant de cette vente soit affectée en diminution du contrat de location/achat à intervenir avec Les Services Financiers Caterpillar pour le financement de la niveleuse Caterpillar.

ADOPTÉE

**15-09X-337**

**AMÉNAGEMENT DU PARC LIONEL RICARD**

CONSIDÉRANT QUE le règlement d'emprunt 857-12 prévoit des travaux d'aménagement du parc Lionel Ricard;

CONSIDÉRANT QUE le directeur des travaux publics a procédé à un premier appel d'offres sur invitation pour l'aménagement de ce parc;

CONSIDÉRANT QU' à la date limite, aucune des entreprises invitées n'a déposé de soumissions;

CONSIDÉRANT QU' un 2e appel d'offres a été fait auprès de deux autres entreprises;

CONSIDÉRANT QUE les deux entreprises invitées ont déposé les soumissions suivantes, auxquelles s'ajoutent les taxes applicables, soit:

Multi-paysages	59 147.83 \$
Pavage E. Perreault	34 776.93 \$

CONSIDÉRANT le rapport déposé à l'effet que les deux soumissionnaires sont conformes;



No. résolution  
ou annotation

Municipalité de Sainte-Julienne  
Séance extraordinaire du 28 septembre 2015

**IL EST PROPOSÉ PAR** Madame Manon Desnoyers  
**APPUYÉ PAR** Monsieur Stéphane Breault

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :**

QUE le conseil octroie le contrat d'aménagement du parc Lionel Ricard au plus bas soumissionnaire conforme soit Pavage E. Perreault pour un montant de 34 776.93 \$ plus les taxes applicables le tout conformément aux termes et conditions de sa soumission datée du 17 septembre 2015 ainsi que des documents d'appel d'offres, du devis et des addenda, le cas échéant.

ADOPTÉE

15-09X-338

**INSTALLATION DE CAMÉRAS DE SURVEILLANCE**

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité fait face à divers actes de vandalismes sur ses installations municipales;

CONSIDÉRANT QUE le conseil veut mettre en place un système de surveillance afin de dissuader tout acte répréhensible;

CONSIDÉRANT l'offre de services déposée par *ALPHA systèmes de sécurité* pour l'installation de caméras;

**IL EST PROPOSÉ PAR** Madame Manon Desnoyers  
**APPUYÉ PAR** Monsieur Yannick Thibeault

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :**

QUE le conseil mandate *ALPHA systèmes de sécurité* pour procéder à l'installation de caméras de surveillance au parc 4-Vents, à l'hôtel de ville, à la bibliothèque, au centre communautaire, au garage municipal et au Loisir Sainte-Julienne en haut, conformément à l'offre de services déposée, datée du 15 septembre 2015, pour un montant de 19 666.01\$ plus les taxes applicables;

QUE cet achat soit financé par le fonds de roulement sur une période de 3 ans.

ADOPTÉE

15-09X-339

**ENTRETIEN DES CHEMINS ~ AFFECTATION DE SURPLUS LIBRE**

CONSIDÉRANT QUE le conseil veut poursuivre l'entretien général des chemins, avant la période hivernale;

CONSIDÉRANT QUE ces travaux amélioreront le réseau routier et permettront de limiter les problèmes reliés au dégel printanier;

CONSIDÉRANT QUE les sommes budgétées à cet effet ont été dépensées;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité bénéficie d'un surplus libre non affecté;



No. résolution  
ou annotation

Municipalité de Sainte-Julienne  
Séance extraordinaire du 28 septembre 2015

**IL EST PROPOSÉ PAR** Monsieur Richard Desormiers  
**APPUYÉ PAR** Monsieur Claude Rollin

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :**

QUE le conseil approprié, à même son surplus libre, un montant maximal de 75 000 \$ à transférer au poste budgétaire d'entretien général des chemins afin de finaliser les travaux avant la saison hivernale.

QUE ces achats soient faits conformément aux règles, normes et règlements applicables.

ADOPTÉE

**15-09X-340**

**PROJET PARSIS**

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Sainte-Julienne a bénéficié d'un projet du PARSIS au cours de l'année scolaire 2014-2015 pour permettre l'aide aux devoirs;

CONSIDÉRANT QUE ce projet était parrainé par le CLD;

CONSIDÉRANT QUE le projet est maintenant soutenu par la MRC de Montcalm;

CONSIDÉRANT QUE ce projet a connu un grand succès auprès des élèves de Sainte-Julienne;

CONSIDÉRANT QUE ce projet s'inscrit dans une optique de valorisation de la scolarisation;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité veut poursuivre son implication auprès des jeunes du milieu en offrant les ressources nécessaires à leur accompagnement scolaire;

CONSIDÉRANT QU' un montant est disponible pour poursuivre le projet au cours de l'année 2015-2016;

**IL EST PROPOSÉ PAR** Madame Manon Desnoyers  
**APPUYÉ PAR** Monsieur Yannick Thibeault

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :**

QUE le préambule de la présente résolution en fait partie intégrante pour valoir à toutes fins que de droit;

QUE la municipalité de Sainte-Julienne poursuive le projet d'aide aux devoirs mis en place;

QU'à cet effet, nomme Mme Nathalie Lépine, directrice des services culturels et récréatifs responsable dudit projet et l'autorise à signer les documents nécessaires à la mise en place du projet;

QUE le maire et la directrice générale soient autorisés à signer pour et au nom de la Municipalité le protocole d'entente à intervenir avec la MRC pour l'obtention d'une subvention disponible dans le cadre du PARSIS pour être affecté audit projet;



No. résolution  
ou annotation

QUE M. Alexandre Bonneau, enseignant, soit désigné pour offrir, dans les locaux de la bibliothèque, cet aide aux devoirs;

QUE le service des finances soit autorisé à effectuer le paiement des services professionnels conformément à l'entente à intervenir.

ADOPTÉE

**AVIS DE MOTION ~ RÈGLEMENT D'EMPRUNT AQUEDUC  
SAINTE-JULIENNE EN HAUT**

Monsieur Richard Desormiers présentera ou fera présenter un règlement décrétant des travaux et un emprunt de 1 100 000 \$ pour la mise à niveau (comprenant de façon non-limitative la construction d'un bâtiment et d'un puit et l'installation d'un système de traitement) de la source d'eau potable actuelle desservant les résidents du secteur de Sainte-Julienne en haut. Ce règlement sera adopté avec dispense de lecture conformément à l'article 445 du Code municipal.

**AVIS DE MOTION ~ RÈGLEMENT DE TARIFICATION**

Monsieur Yannick Thibeault donne avis de motion qu'à une séance subséquente, il présentera ou fera présenter un règlement concernant les tarifs applicables à certains biens et services de la municipalité. Ce règlement sera adopté avec dispense de lecture conformément à l'article 445 du code municipal.

15-09X-341

**LEVÉE DE LA SÉANCE**

**IL EST PROPOSÉ PAR** Madame Manon Desnoyers  
**APPUYÉ PAR** Monsieur Stéphane Breault

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :**

DE lever la séance.

ADOPTÉE

Monsieur Marcel Jetté  
Maire

Madame France Landry  
Directrice générale et  
secrétaire-trésorière